

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Actuellement	À partir du 1 ^{er} mai 2023
<p>Redevance forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone verte : 25 euros - Zone rouge : 25 euros 	<p>Redevance forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone verte : 35 euros - Zone rouge : 40 euros
<p>Redevance zone verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 min. : 0,10 euros - 1^{ère} heure : 1,50 euros - 2^{ème} heure : 2,5 euros 	<p>Redevance zone verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} ¼ heure : gratuit - 1^{ère} ½ heure : 0,90 euros - 2^{ème} ½ heure : 0,90 euros - 2^{ème} heure : 3,5 euros - Heure supplémentaire : 2,60 euros
Stationnement limité à 2h	Stationnement illimité
<p>Redevance zone rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 min. : 0,10 euros - 1^{ère} heure : 1,50 euros - 2^{ème} heure : 2,50 euros 	<p>Redevance zone rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} ¼ heure : gratuit - 1^{ère} ½ heure : 0,90 euros - 2^{ème} ½ heure : 2,60 euros - 2^{ème} heure : 5,30 euros
Stationnement limité à 2h	Stationnement limité à 2h
<p>Carte riverain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} carte : 5 euros - 2^{ème} carte : 50 euros - 3^{ème} carte : 200 euros <p>Carte seconde résidence : 5 euros</p>	<p>Carte riverain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} carte : reste à 5 euros - 2^{ème} carte : 120 euros - 3^{ème} carte : supprimée <p>Carte seconde résidence : 500 euros</p> <p>Majoration de 120 euros pour véhicule de plus de 4,9 m (une seule carte par ménage)</p>
<p>Carte visiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 euros par période de 4h30 	<p>Carte visiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,5 euros par période de 4h30
<p>Carte pour personne présentant un handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte de stationnement pour personnes présentant un handicap visiblement apposée au milieu et contre la face interne du pare-brise 	<p>Carte pour personne présentant un handicap :</p> <p>Carte de stationnement pour personnes présentant un handicap visiblement apposée au milieu et contre la face interne du pare-brise</p> <p>Et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisateur habituel : enregistrement auprès de Parking.brussels - Utilisateur occasionnel : enregistrement à l'horodateur ou via application